

0



LETTRE DE VOS CONSEILLERS DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

CLAUDE BAUCHET
THATSANAVANH BANCHONG



1/ ECHOS DU DERNIER CONSEIL CONSULAIRE SUR LES BOURSES

Ce Conseil diffère du 1er conseil consulaire des bourses (CCB1) qui s'est tenu au printemps de cette année. Cette fois les enfants doivent être effectivement scolarisés à la rentrée pour bénéficier d'une bourse en seconde commission des bourses (dite CCB2). Quelles étaient les familles éligibles à cette seconde campagne ?

- Les familles qui ont présenté un dossier en première campagne et dont les dossiers ont été ajournés et qui peuvent apporter un complément d'information.
- Les familles dont les dossiers ont été rejetés en premier examen
- Les familles qui souhaitent faire modifier la quotité accordée à la suite d'une aggravation de leur situation. Les demandes de révision exprimées par les familles dont la situation financière s'est dégradée depuis le premier Conseil Consulaire des bourses scolaires. Également celles qui contestent la décision de rejet de l'agence après avis de la première commission nationale des bourses (CNB) et qui apportent des informations complémentaires probantes par rapport au dossier présenté devant le premier Conseil consulaire des bourses scolaires.

CLAUDE BAUCHET & THATSANAVANH BANCHONG

- Les familles qui n'avaient pas déposé de dossier de demande de bourses lors de la première commission car elles se sont installées dans la circonscription après la commission du printemps ou bien celles déjà installées dans la circonscription dont la situation sociale s'est aggravée. Nous avons tenu à ce que cette nouvelle disposition, plus que jamais utile en raison des effets économiques de la pandémie soit bien prise en compte. En effet certaines familles dont la situation en début d'année ne justifiait pas à leurs yeux une demande de bourse scolaire ont pu voir leur situation se dégrader au fil des mois ce qui les rendaient éligibles au dispositif pour ce dernier examen.

En Thaïlande, lors du Conseil précédent nous avons proposé 261 dossiers avec un avis favorable. Ceux-ci ont tous été validés par la commission nationale. Nous rappelons que les crédits alloués pour l'ensemble des bourses attribués pour l'année scolaire 2020-2021 se montaient à 1 484 540 EUROS. Pour la campagne 2021-2022 nous sommes sur un budget d'environ 2 170 000 € soit une augmentation de plus de 45%. Cette évolution montre le niveau d'aide de l'Etat français aux familles mais aussi à quel point la situation sociale de nombre de celles-ci s'est détériorée. Lors de cette seconde commission nous avons examiné 165 dossiers dont plus des 2/3 ont été jugés éligibles. Les avis de notre Conseil Consulaire seront examinés par la Commission Nationale des bourses à midécembre et la décision définitive transmise aux familles vers la fin de cette année.

Pour la Birmanie le prochain Conseil consulaire pour les bourses se tiendra dans quelques jours.

2/ LE DÉFENSEUR DES DROITS ET LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

LE DÉFENSEUR DES DROITS : UNE INSTITUTION TROP MÉCONNUE

Le Défenseur des droits est une institution essentielle au sein de notre République pour la garantie des droits et libertés des citoyens. Son champ de compétence est très large :

- · Défenses des usagers des services publiques
- · Défense et promotion des droits de l'enfant
- · Lutte contre les discriminations ; promotion de l'égalité
- · Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
- · Orientation et protection des lanceurs d'alerte

Ainsi par exemple, à l'occasion de la journée internationale des personnes âgées, la Défenseure des droits, Claire Hédon a présenté un état des lieux actualisé des discriminations fondées sur le grand âge et des difficultés rencontrées par les personnes âgées dans plusieurs domaines de la vie quotidienne. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème dans les prochaines semaines.

Depuis le 1 mars 2016, Mme Brigitte Bonnaud a été nommée déléguée du Défenseur des Droits en charge des Français de l'Étranger.

Vous trouverez toutes les précisions utiles sur le site du défenseur des droits **www.defenseurdesdroits.fr**

CLAUDE BAUCHET & THATSANAVANH BANCHONG

Vous avez la possibilité de saisir le Défenseur des Droits en remplissant un formulaire de saisine en ligne :

(https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/defenseur/code/afficher.php?)

Vous pouvez également téléphoner au +33 9 69 39 00 00 (du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 heures françaises) ou adresser un courrier à : Madame Brigitte Bonnaud, Déléguée aux Français de l'Étranger -

Défenseur des droits - 7 rue Saint-Florentin - 75409 Paris Cedex 08

Il n'en demeure pas moins que cette institution ne prend pas suffisamment en compte les problèmes des Français établis hors de France. Nous nous félicitons donc de l'intervention récente de notre sénatrice Mme Hélène Conway-Mouret auprès de la Défenseure des Droits Mme Claire Hédon.

3/ SIX NOUVEAUX SÉNATEURS NOUS REPRESENTENT

Le 26 SEPTEMBRE dernier 6 sénateurs des Français de l'étranger ont été élus ou réélus. Nous félicitons donc Mme Mélanie VOGEL et Mme Samantha CAZEBONE, Messieurs Jean-Pierre BANSARD, Christophe-André FRASSA, Olivier CADIC et Yan CHANTREL pour leur élection.

Nous ne manquerons pas de les solliciter pour que les problèmes des Français résidents hors de France soient réellement pris en compte. Nous les inciterons à se mobiliser contre les reculs sociaux concernant la protection sociale pour les retraités, une fiscalité injuste (en particulier pour les résidents vivant en dehors de l'Union Européenne), et l'affaiblissement des moyens alloués à l'activité consulaire et au rayonnement culturel français à l'étranger. Nous souhaitons également que nos représentants nationaux contribuent par leurs propositions à faire évoluer les mandats des élus de proximité pour une plus grande efficacité.

Nous saluons particulièrement l'arrivée à la Haute Assemblée de Yan CHANTREL qui travaillera en étroite collaboration avec les deux autres sénateurs Français du Monde ; Hélène CONWAY-MOURET et Jean-Yves LECONTE.

Yan Chantrel dès son arrivée dans l'hémicycle s'est indigné de la politique du gouvernement actuel responsable de « la dégradation forte de toutes les politiques publiques, des services publiques...»

Notre nouveau sénateur veut ramener « la réalité vécue par nos compatriotes » au cœur des débats.

Comme nous l'avons développé lors des dernières élections des Conseillers des Français de l'étranger nous le soutiendrons activement pour placer en bonne place la démocratie participative au sein des institutions, et notamment de la Seconde Chambre. « Il faudrait que cette institution soit ouverte à la parole citoyenne ... C'est un axe important pour moi. La vie politique est parfois un peu déconsidérée par les citoyens, et il faut les réimpliquer en leur permettant d'ouvrir les espaces », insiste notre nouveau sénateur qui siégera par ailleurs à la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

4/ VACCINATION ET PASSES SANITAIRES

Nous avons constaté que le système de réservation de la première campagne de vaccination orchestrée directement par l'Ambassade avait fonctionné parfaitement. Le gouvernement français a décidé de confier la gestion de cette nouvelle campagne à une compagnie privée et nous sommes nombreux à avoir déploré que les débuts de celle-ci aient été quelque peu chaotiques. Nous devons à l'intervention rapide de notre consulat vers la société ISOS une amélioration du dispositif. Ainsi depuis plusieurs jours des nouvelles dates de rendez-vous sont rajoutés régulièrement sur la plate-forme en ligne.

Si vous souhaitez recevoir ce vaccin voici le rappel du lien pour vous enregistrer : VACCINATION : lien pour vous enregistrer

L'inscription au portail ISOS pour la vaccination Moderna étant parfois difficile pour nos anciens et les personnes qui ont des difficultés à s'inscrire au portail, nous les invitons à contacter par téléphone le numéro thaïlandais suivant

02 205 78 25 (de 8h à 18h30 heure française, 7 jours sur 7) ouvert aux horaires de Paris. Une adresse mail est également à leur disposition pour toute question relative à cette vaccination : **MEAE@internationalsos.com**

Pour obtenir votre Passe sanitaire thaïlandais vous devez transcrire les données de votre vaccination sur l'application du gouvernement thaï «Mor Prom ». Attention ! il est impératif que votre centre de vaccination ou hôpital inscrive votre numéro de téléphone sur lequel un code OTP vous sera envoyé pour finaliser votre inscription.

En cas de problème, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : complain@health.moph.go.th ou téléphoner au numéro de ce service : 02 7922 333 Nous vous rappelons que pour obtenir ensuite votre Passe Sanitaire français vous pouvez suivre la démarche simplifiée. Connectez-vous sur le lien suivant pour remplir le formulaire en ligne :

LIEN: obtenir ensuite votre Passe Sanitaire français ; démarche

Demarches-simplifiees. Passe-sanitaire - français de L'étranger



4/ DERNIERE MINUTE : NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LES VISAS RETRAITES OA ET O POUR UN RETOUR EN THAÏLANDE

Vos deux élus Conseillers des Français du Monde se sont engagés dans une démarche commune avec leurs deux autres collègues du Conseil Consulaire pour interroger la CFE sur ses projets de réponses aux nouvelles exigences incluant de nouvelles règles au niveau des assurances pour les retraités désirant s'installer dans le pays mais aussi à ceux partis quelque temps de Thaïlande et voulant reprendre le chemin de leur domicile dans le Royaume.

En effet suivant l'information officielle parue le 14 octobre dernier sur le site de l'Ambassade de Thaïlande à Paris les personnes retraitées âgées de plus de 50 ans souhaitant obtenir pour la première fois un visa retraité de type OA d'un an ou un visa O de 90 jours ont l'obligation de souscrire à une assurance maladie générale incluant les soins du COVID 19 pour un montant minimum de 3 Millions de bahts.

Cette obligation de présenter une assurance avec une couverture d'au moins

3 Millions de bahts est étendue aux personnes retraitées momentanément hors de Thaïlande et qui souhaitent revenir dans le royaume sur le lieu de leur expatriation. Ceux-ci disposent déjà de leur visa retraite (OA ou O) avec une autorisation de retour « reentry ». Cette assurance, est-il précisé, doit être thaïe ou exercer en Thaïlande.

Nous précisons cependant que cette mesure ne s'applique pas à ce jour à nos retraités renouvelant leur visa ici en Thaïlande. Les détenteurs de visas 0 n'ont donc toujours pas d'obligation de présenter une attestation d'assurance alors que nos compatriotes titulaires d'un visa OA doivent toujours fournir une assurance Thaïlandaise (40 000 bahts soin ambulatoire et 400 000 bahts en cas d'hospitalisation). Cette assurance correspond donc toujours aux exigences actuelles des autorités locales.

Si l'idéal est bien toujours la reconnaissance de la CFE par les autorités thaïlandaises, l'urgence de la situation a amené les élus des Français de l'étranger à se tourner vers la CFE afin que celle-ci essaie de trouver une solution avec ses partenaires actuels ou d'autres assureurs thaïs reconnus par les autorités de notre pays d'accueil.

Monsieur ERIC PAVY directeur de la CFE nous a immédiatement assuré que la CFE a pris en compte ces nouvelles règles et s'est tournée vers son partenaire

APRIL THAILANDE pour qu'il prépare un nouveau produit avec LMG avec une couverture plus étendue pour répondre à la nouvelle réglementation. Compte tenu du nouveau montant à couvrir, la grille tarifaire sera logiquement plus élevée. Des tarifs préférentiels réservés aux adhérents de la CFE seront proposés et devront toutefois apparaître plus avantageux que les prix pratiqués sur le marché. Nous attendons donc la publication de ces propositions précises pour en juger. Nous ne manquerons pas de revenir vers nos compatriotes sur cette question centrale de santé et de solidarité.

CLAUDE BAUCHET & THATSANAVANH BANCHONG

TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE

Et si vous souhaitez nous poser une question, présenter un problème, une suggestion...
n'hésitez pas à nous écrire ou à nous téléphoner!
CLAUDE BAUCHET ET THATSANAVANH BANCHONG

CLAUDE BAUCHET

Email : <u>bauchet@loxinfo.co.th</u>

Tel : 081 844 7747 (+66 81 844 7747)

WhatsApp et Signal disponibles

THATSANAVANH BANCHONG

Email: <u>tk.banchong@conseiller-fde.fr</u>
Tel: 087 706 5030 (+66 87 706 5030)

WhatsApp disponible



PAGE | 06